

# L'intérêt financier

BULLETIN FINANCIER PUBLIÉ PAR LA  
CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC

Novembre 2008 / Vol. 2 / n° 4

Veuillez prendre note que la présentation du contenu  
de *L'intérêt financier* a été modifiée afin de faciliter la lecture à l'écran.

## PRÉPARATION DES BUDGETS 2009 ALLÈGEMENT POUR LES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Le MAMR a dernièrement déposé sur son site Internet un **document d'information** qui présente l'allègement pouvant être utilisé lors de la préparation des budgets 2009 des municipalités ayant des régimes de retraite à prestations déterminées. Le document d'information est accompagné d'un **document technique** qui explique les modalités de calcul de la mesure d'allègement.

### LA MESURE D'ALLÈGEMENT VISE LES OBJECTIFS SUIVANTS :

- permettre de respecter les règles de capitalisation des régimes de retraite prescrits par la LRCR. Notons que cette mesure ne modifie pas les règles actuelles de financement des régimes de retraite;
- permettre de respecter les règles comptables régissant la préparation des états financiers;
- réduire la volatilité des besoins de taxation.

Nous vous invitons à consulter le document d'information et le document technique joints à ce courriel de *L'intérêt financier* pour plus de renseignements. Vous pouvez également vous rendre sur le site du MAMR au [www.mamr.gouv.qc.ca](http://www.mamr.gouv.qc.ca).

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2008

Vous trouverez sur le site du MAMR les données relatives aux prévisions budgétaires des organismes municipaux pour l'exercice financier 2008.

Les données sont disponibles en vous rendant sous la rubrique *Finances, fiscalité et évaluation foncière*, dans la section *Information financière*, puis *Publications électroniques*.

## LIGNE INFO-FINANCES

Pour toute question relative aux finances, vous pouvez communiquer avec :

**Jean Belisle, OMA**  
Saint-Hyacinthe, 450 778-8387  
[jean.belisle@ville.st-hyacinthe.qc.ca](mailto:jean.belisle@ville.st-hyacinthe.qc.ca)

**Jean-Pierre Bouchard, OMA**  
Longueuil, 450 463-7100, poste 4346  
[jean-pierre.bouchard@ville.longueuil.qc.ca](mailto:jean-pierre.bouchard@ville.longueuil.qc.ca)

## PROJET DE LOI N°82

L'adoption du projet de loi n° 82 en juin dernier a accordé des allègements concernant les finances municipales et a apporté la modification de plusieurs modèles de règlement d'emprunt. Ces allègements touchent notamment le renflouement du fonds général et du fonds de roulement par les contribuables d'un secteur pour des dépenses en immobilisations.

Pour plus de détails à ce sujet, rendez-vous sur le site du MAMR sous la rubrique *Finances, fiscalité et évaluation foncière*, section *Financement municipal*, puis *Règlement d'emprunt*.

## COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

**Contactez la COMAQ**  
Tél. : 418 527-1231 ou le 1 800 305-1031  
Télé. : 418 527-4462  
[www.comaq.qc.ca](http://www.comaq.qc.ca)  
[guillaume.tessier@comaq.qc.ca](mailto:guillaume.tessier@comaq.qc.ca)